

1) L'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel du C.A.P. est mené de façon à préparer l'élève aux attentes de l'entreprise.

L'élève sera amené à réfléchir sur **la préparation des réalisations** :

- par la lecture de documents (plan, analyse de travail,...).
- le relevé de cotes sur le site (pour devis client).
- le choix de l'outillage et des matériaux (en fonction de la réalisation).
- la quantité de matériaux en fonction des travaux à réaliser.

Classification des différents travaux

.Des travaux préparatoires

- Egrener, poncer, laver, lessiver.
- Déposer les anciens revêtements (Papier, revêtements muraux et de sols).

Des travaux d'apprêts

- Reboucher (trous et fissures).
- Enduire une surface.

Des travaux de finition

- Préparer les peintures à viscosité d'emplois plus ou moins liquides.

- Appliquer des peintures et vernis de différentes qualités (phase aqueuse ou solvant à la brosse, au rouleau ou au pistolet).

A l'intérieur (appartements ; cages d'escaliers ; lieux publics : écoles gares banques etc.).

A l'extérieur (façades ; fenêtres ; portes ; persiennes ; barrières et balcons...).

- Poser des papiers peints (avec ou sans raccord).
- Poser des revêtements muraux de différentes qualités.
- Poser des revêtements de sols. (en dalles ou en lès).

REMARQUES

L'élève bénéficiera également de deux formations reconnues dans les entreprises :

- La formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail).
- La formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

A l'issue de ces formations une attestation pour chaque épreuve sera délivrée.

2) Période de formation en entreprise

Elle complète la formation professionnelle initiale.

Tout au long de cette formation, le stagiaire est guidé dans sa vie et ses activités au sein de l'entreprise par un membre qualifié de celle-ci qui joue le rôle de tuteur.

Le tuteur et l'équipe pédagogique constituée de professeurs de l'EREA, évalueront les acquis dans le domaine.

3) La validation du diplôme

Le CAP est sanctionné par un examen de niveau V.

L'examen comprend plusieurs épreuves en **Contrôle en Cours de Formation** (CCF) : en E.P.S., Vie Sociale et Professionnelle, Français, Histoire Géographie, Maths Sciences, Langue vivante (option) et Enseignement professionnel.

Remarque : l'Enseignement professionnel s'évalue à la fois en Etablissement scolaire et en Entreprise.

4) Elèves concernés

Peuvent postuler au CAP de Peintre Applicateur de revêtements tout élève de :

3^{ème} EREA

3^{ème} SEGPA

3^{ème} d'insertion

3^{ème} de collège

5) Qualités requises

L'élève désirent suivre la formation de Peintre Applicateur de Revêtements doit :

- Avoir terminé le cycle collège.
- Etre motivé(e), sérieux (se) et travailleur (se).
- Etre organisé(e).
- Avoir une bonne habilité manuelle.
- Faire preuve de précision.
- Avoir du goût dans le choix et la disposition des teintes.
- Etre ordonné.
- Etre prudent (sur les échafaudages et sur le lieu de travail).
- Avoir l'esprit d'équipe.
- Etre capable de résistance physique (froid, charge,...).
- Savoir s'adapter à différentes tâches.

- Etre correct chez le client.

6) Poursuite d'études possible après un CAP de Peintre Applicateur de Revêtements :

- CAP plâtrier-plaquiste
- CAP solier-moquettiste.

NOTA : (pour ces 2 épreuves de CAP l'élève sera dispensé des épreuves écrites s'il a obtenu son CAP de Peintre Applicateur de revêtements).

- Bac Professionnel.

7) Durée de la formation et niveau du diplôme

Enseignement		2 années de formation	
Enseignement général	Français, Histoire Géographie	Première année 29 semaines	Deuxième année 26 semaines
	Mathématiques Sciences	15 heures par semaine	17 heures par semaine
	Langues vivantes		
	Arts appliqués et cultures artistiques		
	Education physique et sportive		
	Vie sociale et professionnelle		
	Education civique, juridique et sociale		
Enseignement professionnel	Atelier technologie	18 heures par semaine	17 heures par semaine
	Dessin industriel et technique		
Période de formation en milieu professionnel		7 semaines	7 semaines